

## ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DEPARTEMENTAL CENTRE DE LA MEMOIRE D'ORADOUR CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2024

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mercredi 11 décembre 2024 à 17 heures.

**Etaient présents**: **Monsieur Fabrice ESCURE**, président du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-président du Conseil départemental; **Madame Sylvie TUYERAS**, vice-présidente du Conseil départemental; **Monsieur Yves RAYMONDAUD**, conseiller départemental, suppléant de Monsieur Ludovic GERAUDIE, conseiller départemental; **Monsieur Pascal BUSSIERE**, Conseiller départemental, suppléant de Monsieur Michel CUBERTAFOND; **Monsieur Benoît SADRY**, président de L'ANFMOG; **Monsieur Claude MILORD**, vice-président de L'ANFMOG; **Monsieur Jean-Claude PEYRONNET**, sénateur honoraire.

**Etaient absents, excusés et avaient donné pouvoir**: **Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES**, vice-présidente du Conseil départemental à Monsieur Yves RAYMONDAUD; **Madame Isabelle DEBOURG**, conseillère départementale à Monsieur Pascal BUSSIERE; **Madame Francine BRISSAUD**, secrétaire de L'ANFMOG à Monsieur Benoît SADRY

**Etaient absents, excusés**: ; **Madame Annick MORIZIO**, vice-présidente du Conseil départemental; **Monsieur Thierry MIGUEL**, vice-président du Conseil départemental; **Monsieur Philippe LACROIX**, Maire d'Oradour-Sur-Glane; **Monsieur Etienne GUYOT**, Préfet de région Nouvelle Aquitaine.

**Assistaient**: **Madame Aurélie MURAT**, directrice de la culture au Conseil départemental; **Madame Bernadette ROBERT**, directrice du Centre de la mémoire d'Oradour; **Madame Véronique VAUGRAND**, responsable administrative et financière du Centre de la mémoire d'Oradour; **Madame Justine CHAVANCE**, assistante de direction au Centre de la mémoire d'Oradour, secrétaire de séance.

-3-

### ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

#### LEXPOSE

Après une année 2024 particulière du fait de la commémoration des 80 ans du drame d'Oradour et la célébration des 25 ans du Centre de la mémoire, 2025 s'annonce également comme une année primordiale dans l'histoire du CMO du fait des travaux de rénovation annoncés dès l'automne 2025 et impliquant par conséquent la fermeture de l'établissement tel que nous le connaissons.

De ce fait, les choix budgétaires qui vont être faits en 2025 seront entièrement liés à cette fermeture ainsi qu'au projet de maintien d'une activité partielle pendant les travaux.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### Recettes

Concernant les recettes d'investissement, le CMO disposera comme tous les ans du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ainsi que du financement de ses amortissements par la section de fonctionnement. En outre une dotation du Département devrait encore être inscrite au budget 2025.

Le résultat reporté fin 2024 viendra compléter les recettes.

##### Dépenses

Les dépenses d'investissement devraient être modérées voire quasi inexistantes en dehors des achats qui pourraient s'imposer pour maintenir l'activité jusqu'à fin septembre (achats indispensables de matériel informatique ou audiovisuel).

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Les deux grosses dépenses à prévoir car elles participent au maintien de l'activité du CMO pendant la fermeture sont :

- La mise en place d'une Gestion électronique des données (GED) qui facilitera la conservation des documents de façon numérique et la mise en place éventuelle du télétravail.
- La création d'un nouveau site internet qui constituera un lien fondamental et permanent avec le public pendant la période de travaux

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **Recettes**

Malgré un contexte budgétaire très difficile pour le Conseil départemental, sa dotation au CMO devrait être reconduite et maintenue.

Les recettes liées aux ventes en billetterie, visites guidées et librairie seront estimées prudemment, comme chaque année en fonction de la fréquentation estimée et bien entendu en tenant compte de la fermeture au public prévue en octobre.

En effet, même s'il est prévu un maintien de l'activité par le biais de visites guidées du village martyr, une librairie avec une offre réduite et des ateliers pédagogiques hors-les murs, le volume des recettes attendues à partir de là devra être revu à la baisse.

Il est peu probable de constater un résultat positif sur l'exercice 2024 ou alors peu élevé mais ce dernier cumulé à l'excédent reporté restera encore positif et alimentera encore les recettes de fonctionnement de 2025.

### **Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement compteront, comme à chaque exercice budgétaire, la prise en charge du stock final de l'exercice 2024 qui devrait être un peu plus élevé que les années précédentes (de l'ordre des 70 000 €).

Le montant global des amortissements est également comptabilisé en dépenses.

Concernant les charges à caractère général, le volume devrait être réduit si on ne prend en compte le fonctionnement du Centre dans sa forme actuelle que jusqu'à fin septembre. Cela concerne notamment les postes de dépenses les plus importants.

Ainsi, les frais liés au bâtiment en lui-même (entretien, maintenance, etc..) seront moindres du fait du raccourcissement de la période de fonctionnement en l'état actuel.

Les frais liés à la communication vont également être diminués, la priorité étant portée désormais sur la communication digitale et les réseaux sociaux, grâce à la mise à disposition au CMO par le Département d'une chargée de communication 2 jours par semaine.

Afin de conserver une trace de l'exposition permanente actuelle, il est prévu de recourir aux services d'un photographe professionnel, selon les devis qui seront reçus.

Enfin, quelques manifestations sont en cours de programmation mais avec un coût le plus modéré possible.

La masse salariale quant à elle sera contenue aux seules augmentations incompressibles liées aux avancées de carrières des agents fonctionnaires ou aux augmentations des taux de cotisations. Globalement, le nombre de personnel en renfort et saisonnier devrait rester stable par rapport à 2024. Néanmoins il y a encore une saison estivale à assurer, avec les mêmes prestations que celles déjà mises en œuvre en 2024. De plus, une fréquentation élevée du public pourrait être constatée du fait du contre-coups des 80 ans en 2024 (cela a souvent été noté lors des précédentes années de commémoration) mais aussi peut-être du fait de l'annonce d'une fermeture de l'établissement pendant 18 mois.

## **II. PROPOSITION**

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir :

- PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2025
- CHARGE son Président de la transmission de cette délibération au représentant de l'Etat

## **III. DECISION**

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration PREND ACTE de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et CHARGE son président de la transmission de la présente délibération au représentant de l'Etat.**

Pour extrait certifié conforme,  
A Oradour-sur-Glane, le 16/12/2024  
La Directrice,

B. ROBERT

